

## Communiqué de presse

### **Mobilisation dans l'académie de Poitiers : la réforme de la formation ne doit pas être mise en œuvre à la rentrée 2021**

40 Formatrices et formateurs du premier, second degrés et du supérieur, étudiant-es, et organisations syndicales représentatives, réunis en Assemblée générale académique ce jeudi 11 mars 2021 expriment leurs plus grandes réserves quant à la réforme de la formation des enseignant-es et CPE que le ministère veut mettre en oeuvre à la rentrée prochaine.

Au niveau local, les groupes de travail académiques, organisés très tardivement par le rectorat de Poitiers à la demande des organisations syndicales, confirment la grande part d'impréparation et d'improvisation de la mise en œuvre de cette réforme.

Mais au-delà des questions techniques de mise en œuvre, les personnes réunies ce jour ont identifié un certain nombre d'obstacles de fond. En effet, cette "réforme"

crée des inégalités entre les étudiant-es se formant aux métiers de l'enseignement : certain-es seront alternants en responsabilité - seul-es en classe - d'autres en pratique "accompagnée" dans la classe d'un-e titulaire ;

utilise des étudiant-es comme contractuel-les avant le concours : ainsi, dans l'académie de Poitiers, ce sont 160 étudiant-es alternant-es seul-es en responsabilité devant élèves avant le concours qui sont prévu-es dans les premier et second degrés confondus à la rentrée prochaine ;

exploite ces contractuel-les précarisé-es et sous payé-es et alourdit considérablement leur charge de travail : celles et ceux qui seront sélectionné-es pour être alternant-es en responsabilité devront assurer tout à la fois la responsabilité de classe à tiers temps, la préparation des contenus d'enseignement (travail invisible), la validation d'un master et la préparation d'un concours... pour 670 euros par mois ;

dégrade la formation en donnant toute la priorité au "terrain" alors que c'est l'articulation de contenus disciplinaires, didactiques et professionnels qui permet de préparer les futur-es enseignant-es et CPE à l'exercice d'un métier complexe ;

accumule les prescriptions de “bonnes pratiques” au détriment d’une réelle réflexion sur le métier.

Cette “réforme” ne répond à aucun des objectifs affichés, d’attractivité du métier et d’amélioration de la formation. Bien au contraire, elle conduit à sacrifier les élèves de l’école publique, à commencer par les plus fragiles, qui ont besoin d’enseignant-es réellement formé-es. On observe d’ailleurs que d’autres options sont possibles, puisque selon le Secrétariat Général de l’enseignement catholique lui-même, dans l’enseignement privé sous contrat, les étudiant-es seront placé-es en surnombre dans les écoles et établissements, ce qui leur offrira des conditions de formation bien meilleures.

Il est urgent de prendre en compte la parole des actrices, acteurs de la formation et des étudiant-es qui se destinent aux métiers de l’enseignement. De vraies concertations doivent s’ouvrir. En tout état de cause, et compte tenu des points de mise en oeuvre qui restent en suspens, nous demandons à ce que cette réforme ne soit pas mise en oeuvre à la rentrée 2021.

*à Poitiers le 11 mars 2021*

Contacts presse :

Muriel Coret, 06 14 47 32 27, [muriel.coret@snesup.fr](mailto:muriel.coret@snesup.fr)

Christelle Fontaine 06 24 73 71 62 [s2-16@poitiers.snes.edu](mailto:s2-16@poitiers.snes.edu)